

D2026-035

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Hugo FRANCK, Maire de Royat.

Date de convocation : 10 avril 2026

Étaient présents : MM. FRANCK Hugo, MERCIER Sophie, MEYER Michaël, BEN Mélanie, SOLOIS Frédéric, JARLIER Marie-Anne, MANSOUR Lionel, SEBBANE Nadia, ROQUIER Samuel, THOREAU Véronique, HENG Anne-Elisabeth, MANEIN Géraud, MORIN Pierre-François, de ROCQUIGNY Laurence, POINAS-FREYDEFONT Clémence, DE DONNO Aurélien, SCHOENIG Leila, JOUFFRET Philippe, FORGET Sébastien,

Absents / excusés : VIAL Louis, BIGOURET-DENAES Christine, LUNOT Jean-Pierre

Procurations : BOISSERIE René à MEYER Michaël
LEHOURS Catherine à DE DONNO Aurélien
BEDEL François à POINAS-FREYDEFONT Clémence
PUYFAGES Aurélien à SOLOIS Frédéric
PRACROS Claude à JOUFFRET Philippe

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 24 dont 5 procurations

M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MERCIER Sophie a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

OBJET : Vote des taux d'imposition 2026

Rapporteur : M. Michaël MEYER, Adjoint aux Finances et à l'Economie Locale

Le Conseil municipal est informé des bases d'imposition notifiées pour 2026 :

D2026-035

	Base d'imposition 2025 définitives	Bases prévisionnelles 2026	Variation en %	Taux applicable en 2026 =(1)+(2)	Produit attendu à taux constant
Taxe foncière P. Bâties	8 531 315,00 €	8 641 000,00 €	1,29%	49,20%	4 251 372 €
Taxe foncière P. Non Bâties	22 690,00 €	26 200,00 €	15,47%	113,26%	29 674 €
Taxe d'Habitation THRS	626 207,00 €	548 500,00 €	-12,41%	17,15%	94 068 €
Taxe d'Habitation Logements Vacants	273 521,00 €	233 000,00 €	-14,81%	17,15%	39 960 €
				TOTAL	4 415 073 €

Il est proposé au Conseil municipal de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2026.

Monsieur Aurélien DE DONNO ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (3 votes contre : M. JOUFFRET + pouvoir de Mme PRACROS, M. FORGET) :

- **D'APPROUVER la proposition présentée ci-dessus,**
- **DE DECIDER de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2026.**

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Hugo FRANCK



Sophie MERCIER,
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "S. Mercier", written over a horizontal line.